

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 26 Janvier 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 78

Pouvoirs : 11

Membres votants : 89

Date de la convocation : 20/01/2023

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-six janvier à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Christian BAISSE, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Charles-Edouard DE BROGLIE, Patrick DELANOUYE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS (Suppléant de Jean-Baptiste VOISIN), Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Marie-Françoise LECLERC, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Patrick LHOMME, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESSCHE, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Manuel CHOLEZ, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Luc DAVID, Jean-Pierre DELAPORTE, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Pascal DIDTSCH, Michèle DRAPPIER, Claude GEORGES, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Yannick LUCAS, Brigitte PANNIER, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN.

Pouvoirs : André ANTHIERENS Donne procuration à Françoise LEDUC, Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Frédéric DELAMARE Donne procuration à Valéry BEURIOT, Jean-Pierre LE ROUX Donne procuration à Myriam DUTEIL, Philippe MATHIERE Donne procuration à Dominique MABIRE, Christelle MONNIER Donne procuration à Jean-Louis MADELON, Frédérique PARIS Donne procuration à Sabrina BECHET, Mickaël PEREIRA Donne procuration à Guillaume WIENER, Jean-Jacques PREVOST Donne procuration à Gérard FAUCHE, Marie-Lyne VAGNER Donne procuration à Sébastien ROEHM, Josiane VARAISE Donne procuration à Philippe DANNEELS,

Délibération n° 01/2023 : Eléments complémentaires relatifs à la délibération n°202/2022 portant attribution du marché public relatif à l'acquisition de véhicules terrestres à moteur et matériels agricoles neufs en date du 22 novembre 2022

Pour rappel, dans le cadre du bon fonctionnement de ses services, l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaitait acquérir un certain nombre de véhicules terrestres à moteur et matériels agricoles, neufs. Afin de répondre à ce besoin, une consultation a été lancée le 28 septembre 2022 pour une remise des offres fixée au 28 octobre 2022 à 16h00. Au regard de son estimation, le présent marché a été passé dans le respect des dispositions des articles L.2124.1, L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 et suivants du Code de la commande publique selon une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Conformément aux articles L.2113-10 et suivants du Code de la commande publique, le présent marché est souscrit en 5 lots séparés :

- Lot n°01 : Acquisition de deux faucheuses débroussailleuses neuves ;
- Lot n°02 : Acquisition de trois cars neufs (mixte) dont deux de 59 places passagers et un de 63 places passagers ;
- Lot n°03 : Acquisition d'un tracteur neuf ;
- Lot n°04 : Acquisition d'un véhicule 3T500 neuf ;
- Lot n°05 : Acquisition d'un broyeur à copeaux neuf.

Suite à la notification d'acceptation de l'offre à l'opérateur économique retenu pour lot 02 « *acquisition de trois cars neufs (mixte)* », en l'espèce la Société du Poids Lourd (seul opérateur à avoir remis une offre dans le cadre de ce lot), il est apparu une erreur matérielle dans l'analyse de l'offre concernant le prix global. Initialement, le présent lot a été attribué pour un montant global de 390 000 euros HT (soit 468 000 euros TTC), cependant après des échanges entre les services de l'Intercom et l'opérateur économique retenu, une erreur d'interprétation a été commise concernant les dispositions relatives au prix. En effet, le prix global retenu (390 000 euros HT) ne concernait pas les trois cars mais seulement deux. Par conséquent, en réintégrant le prix du troisième car, le prix global du présent lot s'élève donc à 595 000 euros HT (soit 714 000 euros TTC).

À l'aune de ces éléments, la Commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau le 06/01/2023 à 10h. Les membres de cette dernière ont décidé d'attribuer le lot n°02 « *Acquisition de trois cars neufs (mixte)* » dont deux de 59 places passagers et un de 63 places passagers, à la société ayant présenté l'offre économique la plus avantageuse, à savoir :

SOCIETE DU POIDS LOURD
ZA DES CHAUFFOURS
62710 COURRIERES
France
SIREN : 31981484400035
Tél : 03.91.84.38.38
Fax : 03.91.84.38.48

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-10, L.2124-1 et suivants, R.2124-2, R.2161-2 ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06/01/2023 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés** :

- ✓ **PASSE** un marché public relatif à l'acquisition de véhicules terrestres à moteur et matériels agricoles neufs ;
- ✓ **ACTE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06/01/2023, d'attribuer le lot suivant à la société ayant formulé l'offre économiquement la plus avantageuse :
 - Lot n°02 : Acquisition de trois cars neufs (mixte) dont deux de 59 places passagers et un de 63 places passagers, à la société :

SOCIETE DU POIDS LOURD
ZA DES CHAUFFOURS
62710 COURRIERES
France
SIREN : 31981484400035
Tél : 03.91.84.38.38
Fax : 03.91.84.38.48

Pour un montant de : 595 000 euros HT (soit 714 000 euros TTC).

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives au marché ayant pour objet l'acquisition de véhicules terrestres à moteur et matériels agricoles neufs ;
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives au présent marché seront supportées au budget primitif et imputées au chapitre 21, articles 2183 et 2156.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
78	11	89	0	89	0	89

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066413-20230126-01_2023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2023